

Jean-François Berger, *La diplomatie humanitaire du CICR et le conflit en Croatie (1991-1992)*, Comité international de la Croix-Rouge, 1995, 87 pages.

Certains ouvrages retiennent l'attention tout autant par les questions qu'ils soulèvent sans y répondre que par ce qu'ils disent des événements qu'ils relatent. *La diplomatie humanitaire du CICR et le conflit en Croatie (1991-1992)*, de Jean-François Berger, relève de cette catégorie. En moins de 90 pages, son auteur ne pouvait broser de ces deux années de diplomatie humanitaire qu'une fresque générale qui laissera certainement sur sa faim tout lecteur avide de détails. Mais le propos de Jean-François Berger, responsable de la cellule de crise « Yougoslavie » du Comité international de la Croix-Rouge en 1991-1992 — et donc protagoniste des événements dont il rend compte — n'a certainement pas été de rédiger, sur cette tranche d'histoire récente, un ouvrage définitif et complet. Il a jugé probablement bon cependant que ces quelques mois qui ont compté dans l'action humanitaire du CICR fassent l'objet d'un premier état des lieux. Et ceci nous vaut quelques pages bien utiles.

L'histoire s'écrit par couches successives. La tâche de celui qui doit déblayer le terrain, les pieds dans l'événement, est ingrate. Sans recul, ne disposant que d'une partie des sources, il a pour devoir difficile de broser les grandes lignes des événements, d'identifier les grands problèmes, de faire ce premier travail de mise en place qu'exploiteront les historiens de demain. Ces historiens peuvent aujourd'hui remercier Jean-François Berger de leur avoir préparé le travail.

Mais la fonction de cette histoire, écrite dans la foulée, est aussi de servir le temps présent, c'est-à-dire de provoquer une réflexion sur l'action humanitaire en cette fin du XX^e siècle, sur le rôle du CICR et en particulier sur cette diplomatie humanitaire qui en est un des instruments.

Depuis quelques années, et particulièrement depuis 1989, l'action humanitaire est entrée dans une phase nouvelle. Elle occupe, plus qu'auparavant, le devant de la scène, ne serait-ce que parce que la fin de la guerre froide a eu pour conséquence que des conflits longtemps figés

ont éclaté avec violence. Mais aussi parce que l'humanitaire est devenu un champ d'action complexe et confus, où se côtoient des gouvernements qui s'y réfugient derrière un paravent et des organisations de toutes sortes, mues par les motivations les plus diverses, dont le professionnalisme varie et dont ni l'indépendance ni l'impartialité ne sont au-dessus de tout soupçon. Tout ce monde opère de surcroît dans un contexte où la médiatisation des tragédies et de l'insoutenable est devenue une des dimensions de la compétition entre les médias.

C'est sur cette scène que le CICR doit intervenir toujours davantage, et ceci dans le respect de ses principes d'action et en privilégiant l'objectif premier qui a toujours été le sien, la protection des victimes. Tâche difficile, puisque le contexte dans lequel œuvre le CICR se caractérise par des risques de dérapages et de politisation constants, par la tentation de distinguer entre bonnes et mauvaises victimes, par le péril fréquent d'une récupération de l'humanitaire à d'autres fins.

Ce que Jean-François Berger démontre est que, finalement, dans cet environnement nouveau et complexe, le professionnalisme, le sérieux et la rigueur portent des fruits. Décrivant la diplomatie du CICR et la médiation auxquelles il se livre, l'auteur ne fait que confirmer ce qu'on sait des conditions du succès des médiations : l'importance de l'atmosphère, l'esprit de tolérance et l'éthique dont le médiateur fait preuve, la magie du lieu — et d'une manière générale, ce qui relève de la bonne hôtellerie — l'impartialité et l'importance du choix de la personne du médiateur. Et ce ne sont là que quelques-uns des éléments dont les parties elles-mêmes relèvent qu'ils ont été à l'origine de la réussite des efforts du CICR. Ces mêmes parties, jugeant le rôle du CICR, mettent en cause l'une et l'autre sa neutralité, soit qu'elles perçoivent l'institution comme partielle, soit qu'elles la considèrent comme exagérément neutre, ce qui tend à démontrer combien la pratique de la neutralité est difficile et combien elle est indispensable.

Jean-François Berger clôt son ouvrage sur quelques leçons et quelques souhaits. Il voudrait que les organisations humanitaires présentent un front uni et qu'elles s'appuient sur les normes existantes du droit humanitaire. Ces souhaits sont-ils susceptibles d'être exaucés? Beaucoup d'observateurs en doutent quand ils contemplent ce côté foire d'empioigne qu'est devenue l'action humanitaire. Ce qui ne signifie pas que ce n'est pas vers la réalisation de ces souhaits qu'il convient de tendre.

Jean F. Freymond
Directeur du Centre d'études pratiques
de la négociation internationale
Genève